

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 27 JANVIER 2021 A 18 H 30

Date de la convocation : 21 janvier 2021

Présents :

Jean-Marie REY, Maire

Adrien GIRARD, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, Adjoint

Yveline CORDIER, Marielle BOY, Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Michel BRUNET, Pierre SAVOLDELLI, Fabrice LOISEAU

Procurations :

Bruno PROIETTI à Gabrielle GUIBERT

Violaine PIQUET-GAUTHIER à Muriel PAYAN

Absent : Jean-Charles THOMAS ;

Secrétaire de séance : Fabrice LOISEAU

La séance est ouverte à 18h30, en direct sur Facebook live, sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; il informe l'assemblée de l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020, du 23 mai 2020, depuis le 17 décembre 2020.

I - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/ BAIL DE LOCATION AVEC LA SOCIETE FREE MOBILE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de la société FREE MOBILE d'implantation d'une antenne hertzienne au lieu-dit « Montagne de Roche Noire » sur le pylône déjà existant et propriété de la Direction Interdépartementale des Routes MEditerranée. Cette pose d'antenne entraîne l'implantation d'un local, de coffrets techniques, de câblage et de protection sur la parcelle Z467, objet du projet de bail pour une surface de 29m², avec un loyer de 3 000€/an fixe sur une durée de douze années, renouvelable par tranches de six ans. A la demande des élus, la société FREE s'engage à habiller son local en bois.

Approuvé à l'unanimité

2/ DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION SUD-PACA

Suite aux nouvelles élections municipales, il convient de désigner des délégués pour l'association des communes Pastorales de la région SUD-PACA.

Monsieur le Maire propose :

- Pierre SAVOLDELLI (titulaire)

- Jean-Michel BRUNET (suppléant)

Approuvé à l'unanimité

II – AFFAIRES FINANCIERES

3/ CONVENTION DE REFACTURATION DES ACHATS DE MASQUES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 des achats de masques groupés ont eu lieu via la Communauté de Communes du Briançonnais.

La commune du Monétier-les-Bains s'est porté acquéreur de 3 000 masques réutilisables en tissu.

A ce titre, il convient de procéder au remboursement de cet achat à la Communauté de Communes du Briançonnais pour un montant de 6 178,50€ (participation de l'Etat déduite) et signer la convention prévue à cet effet jointe à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

III – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

4/ TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des changements à intervenir dans le tableau des effectifs, suite aux avancements de grade des agents et à la modification du temps de travail pour certains d'entre eux :

DANS LA FILIERE ADMINISTRATIVE

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet
- Création d'un poste non permanent d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 22,75h/hebdo

Vu la saisine du Comité Technique :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 26,5h/hebdo
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 28h/hebdo

DANS LA FILIERE TECHNIQUE

- Création d'un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 25h/hebdo

Vu la saisine du Comité Technique :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

DANS LA FILIERE CULTURE

Vu la saisine du Comité Technique :

- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

La parole est laissée aux internautes.

« Christel FUNTEN » sollicite le conseil municipal pour savoir si les commerces seront ouverts pendant les vacances de février. Monsieur le Maire lui répond que si les contraintes sanitaires restent les mêmes que pour les vacances de Noël, les commerces seront bien évidemment ouverts. Cependant, l'évolution de la situation sanitaire ne permet pas de projeter de manière très favorable pour les prochaines vacances.

La séance est levée à 18 h 50.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DU MONETIER-LES-BAINS" at the top, "H.A." in the center, and "Hautes-Alpes" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.